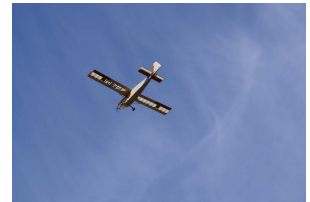


Groupe Marseille-Provence

N u m é r o 129 Janvier-Février 2009

é d i t o .

clic 2x



Le 23 décembre 2007, l'Electra, avion ULM « Souricette » équipé d'un moteur purement électrique de 19 KW (26 ch), a volé pendant 40 mn sur plus de 50 km en circuit fermé à Aspres sur Buech en première mondiale.

Les 10 et 11 janvier dernier, le moto planeur ULM monoplace Alatus-ME équipé de ce même moteur électrique a effectué un nouveau vol record de 1h 07 mn alimenté par une batterie lithium-polymère Kokam.

C'est la société Electravia fondée par Anne Lavrand qui est à l'origine de ces exploits couronnés par l'Académie des Sciences de Marseille.

Prémices d'un renouveau pour l'aviation légère ?

[Extrait des sites www.electravia.fr et www.air-cosmos.com]

Votre président régional

Alain VUILLET

ACTIVITES PASSEES

Conférence à l'IFURTA le 27 novembre 2008 sur le thème « terrorisme et sûreté aérienne » par Monsieur Bernard PESTEL, Directeur de l'IFURTA
Voir *compte-rendu ci-joint*

Conférence à Eurocopter le 23 janvier 2009 à 16 heures: « TRANSAQUATIS ®
Les technologies aéronautiques au service du développement des transports maritimes. »
Le *compte-rendu sera présenté dans la prochaine gazette*

ACTIVITES FUTURES

Conférence à Eurocopter le vendredi **13 mars** 2009 à 16 heures (Attention, cette conférence était prévue initialement le 13 février et a été reportée) :

« Le birotor en tandem face aux nouveaux enjeux des hélicoptères »

Présentée par **Claude BIETENHADER** (Eurocopter)
Prière de vous inscrire auprès de Madame HAMARD au 04 42 85 72 00 avec vos bio-data

Le mardi **24 mars** 2009 après-midi à la Base Aérienne d'Istres, conférence sur l'A400M par le chef pilote de l'A400M Michel GAGNEUX et présentation de la Base par le Colonel ADAN, organisée par le groupe de Cannes Côte d'Azur:

Rendez-vous à **13h 40** pour le contrôle d'entrée à la Base.
S'inscrire impérativement auprès de Madame HAMARD, avant le 6 mars (nombre de places limité), en indiquant vos bio data et le type et numéro de votre véhicule. La même pièce d'identité sera demandée à l'entrée.

Assemblée Générale du groupe régional le vendredi 27 mars
elle aura lieu à Château-Virant à LANCON

- 16h : Assemblée générale
- 17h 15 : **Conférence sur Concorde par André TURCAT** à l'occasion du 40^{ième} anniversaire du premier vol
- 18h 45 : Cocktail offert par l'association / Visite du Moulin à huile de Château-Virant par ceux qui le désirent
- 19h 45 : Repas (*si participation au repas chèque de 50 € à envoyer lors de l'inscription avant le 16 mars à Madame HAMARD*)

Itinéraire: sur le CD10 (route de La Fare à Saint-Chamas), à 3 km environ du rond-point de la nationale 113 en direction de Saint-Chamas

Adresse: Château-Virant
Route de Saint-Chamas – CD10
13680 LANCON de Provence

S'inscrire impérativement auprès de Madame HAMARD avant le 16 mars.

Brèves

- **Mars** : Conférence à Eurocopter Marignane sur les hélicoptères birotor en tandem

- **Mars** : Visite de la BA d'Istres avec une conférence sur l'A400M

- **Mars** :
Assemblée Générale
Conférence sur le Concorde par André TURCAT

- **Avril** : Conférence à Marignane à confirmer

- **Mai** : Conférence
Drone Explorer à Marignane

- **Juin** : Utilisation scientifique des satellites civils

- **Décembre** : Visite chez Dassault Istres
(à confirmer)

Inscriptions : s'adresser à Madame HAMARD au 04 42 85 72 00

Rédaction:
Alain Vuillet
Than Huynh
Paul Lemuhot



Les Nouvelles de la 3AF sont éditées par
ASSOCIATION AERONAUTIQUE ET ASTRONAUTIQUE DE FRANCE
Groupe Marseille-Provence c/o Eurocopter ETGP
13725 MARGNANE CEDEX
Tél 04 42 85 75 65

Conférence: ' Du terrorisme à la piraterie aérienne: les réponses apportées par la communauté internationale'

par **M. Bernard Pestel, Directeur de l'IFURTA**
(Jeudi 27 Novembre à l'IFURTA- 3, Av. R Schuman - Aix –en- Provence)

La conférence, organisée dans les locaux de l'IFURTA (Institut de Formation Universitaire et de Recherche du Transport Aérien) au profit des membres du groupe régional de la 3AF Marseille Provence, comporte au préalable une brève présentation de l'IFURTA.

L'IFURTA est un institut de la Faculté de Droit et de Science Politique d'Economie de l'Université Aix-Marseille III (Paul Cézanne).

Il a été créé en 1976 par le Ministère de l'Education Nationale avec le soutien de la **Direction Générale de l'Aviation Civile**.

Il assure la formation des cadres du Transport aérien dans tous les secteurs juridique et de management - complémentaire en cela de la formation technique délivrée par l'ENAC (Ecole nationale de l'Aviation Civile) -, destinée aux différents partenaires du monde aéronautique (compagnies aériennes, aéroports, constructeurs, auxiliaires de transport, administration...)

Il fonctionne de façon presque autonome : il reçoit, en effet, une très faible subvention de l'Etat. Dans ce cadre, les principales activités de l'IFURTA sont les suivantes :

- **formation universitaire de 3^{ème} cycle** (Bac + 5) sous forme d'un Master 2 professionnel en Transport Aérien, associé à une spécialisation au choix entre deux Diplômes d'Etudes Supérieures Universitaires :
 - économie et gestion du transport aérien (DESEGTA),
 - droit des assurances aériennes et spatiales (DESUAAS).
- **formation continue**
 - sous forme de séminaires organisés à l'IFURTA,
 - ou à la demande : DGAC, Air France, Royal Air Maroc, Regional...
 - organisation de séminaires et de Colloques, le dernier colloque ayant porté sur la « Sûreté Aérienne » (21-22 Mai 2008).
 - actions de consulting,

La formation de l'IFURTA est valorisée par des parrainages prestigieux :

on peut ainsi citer les personnalités suivantes :

- M. Assad Kotaite, président de l'OACI, parrain de la promotion 2002-2003,
- M. Louis Gallois, co-président de EADS, président d'Airbus (promotion 2006-2007)
- M. Christian Blanc, Secrétaire d'Etat chargé du développement de la Région Capitale (promotion 2007-2008).
- M. Fabrice BREGIER, alors P.D.G. EUROCOPTER (promotion 2003-2004)

Exposé sur le terrorisme aérien

L'exposé très complet de monsieur Pestel est décomposé selon les thèmes suivants:

- Historique,
- Mécanismes du terrorisme et principales caractéristiques,
- Piraterie aérienne
- Réponses apportées par la communauté internationale.

Historique

Après avoir rappelé que le terrorisme aérien est un cas particulier du terrorisme, ce dernier ne date pas d'aujourd'hui, il a existé depuis les premiers temps de la civilisation. Le terme 'terrorisme' apparaît toutefois la première fois dans le supplément du dictionnaire de l'Académie française en 1796.

Les principaux événements récents sont rappelés, en particulier :

- l'explosion en vol d'un avion de la Pan American au-dessus de Lockerbie en Décembre 1988 faisant 270 victimes,
- les attentats du 11 Septembre 2001 qui ont fait plus de 3000 victimes.

Mécanismes du terrorisme et principales caractéristiques

Le terrorisme présente les principales caractéristiques suivantes:

- très ancien,
- lutte asymétrique,
- conceptualisation de la terreur,
- difficile de définir: il existe une multitude de définitions.

Il existe plusieurs types de classification possibles, comme par exemple:

- selon les catégories (terrorisme individuel, organisé, d'état, économique ...),
- selon les cibles (représentant politique, des intérêts, des symboles ou anonymes),
- selon des logiques (nationaliste, religieuse, politique)
- terrorisme contemporain.

Il faut noter que le phénomène de **l'internet** permet à ce dernier un changement de dimensions par de nombreuses possibilités: réseau, informations, communication, coordination, planification, recrutement, manipulation

Piraterie aérienne

Depuis 1930, les actes de piraterie aérienne sont peu en nombre par rapport à l'ensemble des actes terroristes, (le rapport étant de 1/250 -c'est-à-dire 200 sont des cibles aéronautiques sur environ 50 000 actes de terrorisme), mais les conséquences sont importantes.

On peut distinguer différentes périodes de piraterie aérienne:

1948-1961 détournements d'aéronefs: utilisation de l'avion comme moyen de fuite d'un régime,

1962-1966 calme international,

1967-1974 regain de la tension mondiale: apparition de nouvelles zones géographiques

1969-1970 constitue un véritable tournant avec :

- la structuration du terrorisme aérien,
- l'apparition de nouvelles formes d'attaque,
- jusqu'à la fameuse date du 11 Septembre 2001.

Après le 11 Septembre 2001, on aboutit au stade ultime du terrorisme actuel:

- avant l'aéronef était la cible,
- **aujourd'hui on se sert de celui-ci comme une arme de destruction massive dirigée contre des cibles au sol (ADM).**

Réponses apportées par la communauté internationale

Elles sont de plusieurs formes :

- sûreté aérienne,
- guerres de choix et non de nécessité,
- « légitime défense préventive ».

La communauté internationale intervient pour la protection de avions à travers:

- l'aspect juridique par des conventions internationales,
- l'aspect technique par l'accroissement de la sûreté des avions: il existe ainsi un 1^{er} manuel complet de sûreté des avions en 1972, amélioré ensuite continuellement. Il est à noter qu'il existe actuellement un service dédié à la sûreté des avions chez les constructeurs aéronautiques.

Concernant l'aspect juridique, il convient de noter les problèmes juridiques rencontrés:

- 1) Droit international: les règles de compétence extraterritoriale sont inadéquates,
- 2) L'absence totale de lois spécifiques relatives aux actes de détournement,
- 3) L'absence de référence au problème dans les traités d'extradition.

Ces points sont ensuite abordés plus en détail:

- 1) présentation des principes de compétences existantes (territorialité, nationalité, protection, personnalité, universalité) et envisageables (état d'atterrissage, de décollage, compétence multiple)
- 2) Les obstacles à l'extradition sont mentionnées (asile politique, répugnance naturelle à renoncer à des prérogatives de souveraineté nationale au profit d'un autre Etat, etc).

Différentes conventions internationales de droit pénal sont citées:

- Convention de Tokyo (1963/183 états): contre les actes commis à bord et les infractions pénales, qui donne des prérogatives de police au commandant de bord,
- Convention de La Haye (1970/170 états): contre les captures d'aéronefs, le terroriste étant à bord,
- Convention de Montréal (1971/185 états): contre les actes dirigés contre l'aviation civile (aéronefs et infrastructures)- terroriste à bord ou au sol,
- Protocole complémentaire de Montréal (1988 /162 états): étend la précédente infraction aux actes dans les aéroports et sans limitation de temps,
- Convention sur le marquage des explosifs plastiques et en feuilles (1991/137 états) : oblige à fabriquer des explosifs détectables et à détruire tous les anciens.

Les peines prévues par le droit français sont ensuite décrites et commentées.

Un délicieux apéritif a été ensuite offert au Groupe régional, au cours duquel les participants ont pu poser de nombreuses questions au conférencier.

Huyuk Hua Thank